

Nom commercial: Molekularsieb 3A / Metrohm

Numéro de la matière: 330100

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.04.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.04.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Molekularsieb 3A / Metrohm

N° d'article

33010000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Informations complémentaires

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Nocif par inhalation. Attention - Eviter l' exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Quartz (SiO₂)

No. CAS 14808-60-7

No. EINECS 238-878-4

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 2

H373

Nom commercial: Molekularsieb 3A / Metrohm

Numéro de la matière: 330100

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.04.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.04.25

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaller les poussières. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Eviter le dégagement de poussières.

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Nom commercial: Molekularsieb 3A / Metrohm

Numéro de la matière: 330100

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.04.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.04.25

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Utiliser des récipients en verre. Utiliser des récipients en aluminium. Utiliser des containers en polyéthylène.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	11	Des matières solides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	NG	Autres substances dangereuses solides sans classification/étiquetage dangereux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Quartz (SiO₂)

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	0,15 mg/m ³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: P C1A SSc; Lungenkrebs, Silikose; HSE, NIOSH, OSHA

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à particules P1; FFP1 (EN 149); EN 143

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

Matériau approprié butylque caoutchouc - Butyl

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial: Molekularsieb 3A / Metrohm

Numéro de la matière: 330100

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.04.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.04.25

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide

Couleur brun foncé

Odeur inodore

Point d'éclair

Valeur °C
Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Remarque non miscible

température d'auto-inflammabilité

Remarque Non applicable

Teneur en solide

Valeur 100 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

En cas d'addition d'eau, production de chaleur. Des agents d'oxydation forts, Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Nocif par inhalation.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

Nom commercial: Molekularsieb 3A / Metrohm

Numéro de la matière: 330100

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.04.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.04.25

sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque

Une exposition chronique provoque des troubles des organes respiratoires.

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Non applicable

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Le produit a été testé. Compte-tenu de sa consistance et de son insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité n'est pas probable.

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

Nom commercial: Molekularsieb 3A / Metrohm

Numéro de la matière: 330100

Version: 1 / CH

Date de révision: 30.04.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 30.04.25

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) Not water hazardous

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.